

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

 RÉGION DU NORD

 DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ

 COMMUNE DE NGONG

 COMMISSION INTERNE
 DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland

 NORTH REGION

 BÉNOUÉ DIVISION

 NGONG COUNCIL

 INTERNAL COMMITTEE
 OF TENDERS BOARD



ADDITIF N°. 01/A/C-NG/SG/ST/CIPM/2025

PORTANT RECTIFICATIF DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONALE OUVERT
 N°02/AONO/C-NG/SG/ST/CIPM/2025 DU 13 JANVIER 2025 RELATIF AUX TRAVAUX
 DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE
 PUBLIQUE DE SABONGARI DANS LA COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT
 DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD.

Le Maire de la Commune de Ngong informe :

Dans le Dossier d'Appel d'Offres Nationale Ouvert n°02/C-NG/SG/ST/CIPM/2025, respectivement au niveau du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à la page 48 :

▪ Grille d'évaluation

Au lieu de la page 48 (Conf. annexe du présent additif) :

Lire :

GRILLE D'EVALUATION

I – PRÉSENTATION DE L'OFFRE (03 critères)

N°	DÉSIGNATION	Pertinence		OBSERVATIONS
		NON	OUI	
1	Nombre d'exemplaires des offres suffisant (07)			
2	Respect de l'ordre d'assemblage, bonne relecture et lisibilité			
3	Séparation des pièces par des intercalaires de couleur autre que le blanc			
TOTAL I (Sur 03)				

II – PERSONNEL (21 critères)

N°	DÉSIGNATION	EXISTENCE		OBSERVATIONS
		NON	OUI	
Liste du Personnel				
A	Conducteur des travaux			
1	Copie certifiée conforme du diplôme de Technicien Supérieur (BAC +2) en BTP ou tout autre diplôme équivalent,			
2	Attestation de présentation de l'original du diplôme requis			
3	C.V daté et signé			
4	Expérience comme Conducteur des travaux d'électrification ≥ 05 ans			
5	Expérience générale dans les travaux similaires ≥ 03 ans			
6	Présentation de l'attestation de disponibilité datée et signée avec des contacts disponibles			

B	Chef chantier			
7	Copie certifié conforme du diplôme de BAC en maçonnerie ou équivalent			
8	Attestation de présentation de l'original			
9	C.V daté et signé			
10	Expérience comme Chef chantier des travaux d'électrification ≥ 03 ans			
11	Expérience générale dans les travaux similaires ≥ 03 ans			
12	Présentation de l'Attestation de disponibilité datée et signée avec des contacts disponibles			
C	Personnels exécutants			
13	Copie certifiée conforme du diplôme du maçon N°01			
14	Attestation de présentation de l'original			
15	C.V daté et signé ; Présentation de l'attestation de disponibilité datée et signée avec des contacts disponibles			
16	Copie certifiée conforme du diplôme du maçon N°02			
17	Attestation de présentation de l'original			
18	C.V daté et signé ; Présentation de l'attestation de disponibilité datée et signée avec des contacts disponibles			
19	Copie certifiée conforme du diplôme du maçon N°03			
20	Attestation de présentation de l'original			
21	C.V daté et signé ; Présentation de l'attestation de disponibilité datée et signée avec des contacts disponibles			
	TOTAL II (Sur 21 critères)			

III – MOYENS MATÉRIELS (08 critères)

N°	DÉSIGNATION	Qté	EXISTENCE		OBSERVATIONS
			NON	OUI	
A	Matériels de chantier				
1	Camion benne	01			
2	Véhicule de liaison	01			
3	Bétonnière	01			
4	Vibreur	01			
5	Petit matériel (fil à plomb, truelle, règle de maçon, scie à métaux, scie égoine...)	Ens			
6	Brouette	01			
7	Cuvelle à mortier	01			
8	Casque, gants	01			
	TOTAL III - (Sur 08 critères)				

IV – PROPOSITION TECHNIQUE ET PLANNING (11 critères)

N°	DESIGNATION	EXISTENCE		OBSERVATIONS
		NON	OUI	
A	Visite de site			
1	Présentation du rapport de visite de site signé et daté			
B	Organisation de chantier			
2	Cohérence de l'installation générale du chantier			
3	Existence de l'organigramme du chantier			
4	Respect du délai d'exécution			
5	Existence d'un planning cohérent			
6	Existence de la méthodologie d'exécution			
7	Prise en compte des mesures de sécurité de chantier			

8	Prise en compte de la protection de l'environnement			
9	Emploi de la main d'œuvre locale			
C	Approvisionnement			
10	Planning d'approvisionnement			
11	Origine des matériaux locaux et Fournisseurs éventuels			
	TOTAL V - (Sur 11 critères)			

V – RÉFÉRENCES ET CAPACITÉ DE PRÉFINANCEMENT DE L'ENTREPRISE (06 critères)

N°	DÉSIGNATION	EXISTENCE		OBSERVATIONS
		NON	OUI	
A	Surface financière			
1	Surface financière supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel (8 500 000)			
B	Chiffre d'affaires			
2	Bilan financier des trois (03) dernières années			
3	Capacité financière supérieure ou égale (10 000 000)			
C	Expérience dans les travaux similaires			
4	Projets de construction des salles de classe réalisés (plus 02 projets) certifiés par les autorités signataires desdits marchés			
5	Assistance théorique ou conceptuelle			
6	Bilan au moins de deux (02) ans dernières années			
	TOTAL V - (Sur 06 critères)			

TOTAL GÉNÉRAL (NOTE TECHNIQUE GLOBALE) : / 49 OUI

- Dans le Cahier des clauses administratives, au niveau de la page 71, dans son Article 40 : Pénalités au point B :

AU LIEU DE :

A. Pénalités particulières [montant et mode de calcul à préciser]

40.3 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif (se référer à l'article 169 du code des marchés) ;
- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait du cocontractant de l'administration (cf. article. 1 à 3 CCAG) ;
- Absence d'installation du chantier cf. article 51 du CCAG travaux.

LIRE :

B. Pénalités particulières [montant et mode de calcul à préciser]

40.4 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif; Constitué vingt (20) jours après notification l'OS de démarrage, le Cocontractant est passible d'être pénalisé de l'ordre un cinq millième (1/5000^{ème}) du montant TTC en cas de dépassement du délai de mobilisation (Conf. Art.67. A 70 du Code).

- Remise tardive des assurances ; Déposés quinze (15) jours après notification du marché, le Cocontractant est passible d'être pénalisé de l'ordre un cinq millième (1/5000^{ème}) du montant TTC en cas de dépassement du délai de dépôt (Conf. Art.73 du Code et 45 du CCAG T).

- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait de l'entrepreneur ; Déposé trente (30) jours après l'OS de démarrage, le Cocontractant est passible d'être pénalisé de l'ordre un cinq millième (1/5000^{ème}) du montant TTC par jour calendaire en cas de dépassement du délai de dépôt (Conf. Art.49.1 à 49.3 CCAG T).

- La non-exécution de l'installation du chantier ; Effectuée quinze (15) jours après l'OS de démarrage, le Cocontractant est passible d'être pénalisé de l'ordre un cinq millième (1/5000^{ème}) du montant TTC par jours calendaire de retard en cas d'Omission de l'installation du chantier (Conf. Art.51 CCAG T).

NB : Les autres dispositions contenues dans le DAO demeurent strictement inchangées et conservent leur intégralité ainsi que leur pleine force exécutoire, sans qu'aucune modification ou alternation n'y ait été apportée.

Ngong, le 24 JAN 2025



Ampliations:

- DRMAP/NO
- ARMP/NO
- PDT-CIPM/C-NG
- CHRONO/ARCHIVES /AFFICHAGE

GRILLE D'EVALUATION

Éléments de qualification		Critères		N°	OUI/NON
		OUI	NON		
Le chiffre d'affaires		CA \geq 30 Millions	CA<30 Millions	1	
L'accès à une ligne de crédit ou d'autres sources financières		Justifié	Non Justifié	2	
Référence de l'entreprise (02 projets au moins de travaux similaires)		Justifié	Non Justifié	3	
Matériel de chantier à mobiliser	Camion benne avec pièces justificatives	Existant	Inexistant	4	
	Véhicule de liaison avec pièces justificatives	Existant	Inexistant	5	
	Bétonnière avec pièces justificatives	Existant	Inexistant	6	
	Petits matériels avec pièces justificatives	Existant	Inexistant	7	
Personnel d'encadrement de l'entreprise	Un conducteur des travaux	Technicien Supérieur de Génie Civil	Justifié	Non Justifié	8
		Au moins trois (03) ans d'expérience	Justifié	Non Justifié	9
		Attestation de disponibilité	Existant	Non Existant	
	Un Chef de Chantier	Technicien de Génie Civil	Justifié	Non Justifié	10
		Au moins trois (03) ans d'expérience	Justifié	Non Justifié	11
		Attestation de disponibilité	Existant	Non Existant	12
Personnel d'exécution de l'entreprise	Deux (02)	Maçons (CAP)	Justifié	Non Justifié	13
		Au moins deux (02) ans d'expérience	Justifié	Non Justifié	14
		Attestation de disponibilité	Existant	Inexistant	15
Proposition technique	Origine des matériaux	Effectif	Non Effectif	16	
	Aire de stockage	Effectif	Non Effectif	17	
	Délai d'exécution	Conforme	Non Conforme	18	
	Planning conforme	Conforme	Non Conforme	19	
Rapport de visite de site	Rapport de visite	Effectif	Non Effectif	20	
Le CCTP	Paraphé sur chaque page, et avec, à la fin du document, la date, la signature et le cachet du soumissionnaire	Conforme	Non Conforme	21	
Présentation de l'offre	Page de garde et pièces présentées dans l'ordre demandé dans le DAO	Conforme	Non Conforme	22	
	Dossier relié, lisible avec des Intercalaires (couleur avec sommaire de la partie)	Conforme	Non Conforme	23	
TOTAL (Réponse OUI)					/23
Date :					
Évaluateur					